

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

L'Électricité, c'est l'Avenir !

MOT DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2020 aura été marquée par la crise de la COVID 19. Mais c'est aussi l'année du bicentenaire des travaux et découvertes d'André-Marie Ampère avec l'invention du courant électrique. C'est également l'année des 20 ans de l'UFE, qui a mis en place sa nouvelle gouvernance, confortant ainsi son rôle de plateforme en France et en Europe d'une filière électrique au service de la transition vers une société neutre en carbone.

Sans précédent sur le plan humain, économique et sociétal, la crise de la COVID-19 a mis en lumière le rôle de l'électricité et des infrastructures du système électrique comme secteur structurant et bien de première nécessité pour les Français dans leur quotidien et pour tous les secteurs économiques. Pendant la période de confinement, l'UFE a continué à accompagner les entreprises adhérentes assurant une coordination sur les mesures d'urgence avec les pouvoirs publics et les fédérations partenaires.

L'UFE a formulé « 20 propositions pour la relance afin de garder le cap de la stratégie bas carbone » en accélérant la transition écologique dans les secteurs du bâtiment, de la mobilité, de l'industrie et du système électrique. Un cap a été donné avec les objectifs de la PPE et de la SNBC publiés en avril 2020, et dont l'ambition sort renforcée avec le Green Deal européen. La relance doit être l'opportunité d'accélérer ces transformations.

Dans la mise en œuvre de ces transformations structurelles, l'UFE reste attachée à donner une vision collective et pragmatique des enjeux à mettre en œuvre tout en intégrant la dimension

sociale de la conduite des transformations, notamment avec une prospective des emplois et des compétences de la filière et avec le souci d'accompagner les ménages et les entreprises dans cette transition pour le meilleur rapport efficacité/coût. L'UFE a approfondi la dynamique de ses partenariats avec les fédérations professionnelles de la filière électrique et de la mobilité au travers d'études publiées en 2020. Afin d'accroître la cohérence de son action, elle a par ailleurs intégré en 2020 le bureau du Plan du Bâtiment Durable et a adhéré à France Industrie.

2020 aura aussi été une année de renouvellement important pour l'équipe des permanents de l'UFE avec notamment la désignation d'un nouveau Délégué Général. Christophe Leininger a succédé à Anne Chenu dont je salue la contribution au développement de l'UFE. Dans cette période particulière, la digitalisation de nos modes de travail en Commissions et Conseil d'administration a permis de garantir la continuité de l'activité de l'UFE.

Je remercie toute l'équipe des permanents de l'UFE, les administrateurs, les présidents de nos Commissions, les experts de nos entreprises ainsi que nos partenaires pour leur volonté de coopérer dans la période que nous traversons. Il y a des incertitudes, mais ce doit être l'opportunité d'unir nos forces et notre créativité pour une croissance durable.

Christine Goubet-Milhaud

PRÉSENTATION DE L'UFE

L'UFE porte une vision à long terme du secteur électrique en France et en Europe basée sur :

- Une stratégie bas-carbone pour lutter contre le réchauffement climatique
- Un mix de production décarbonée et source d'efficacité énergétique
- Un système électrique du futur 4.0
- Une filière industrielle porteuse d'innovation et d'emplois
- La sécurité d'approvisionnement et la qualité d'alimentation en électricité
- La compétitivité économique
- L'accompagnement des transformations socio-économiques du secteur

L'UFE est une Plateforme d'échanges et de dialogue au niveau national et européen

- Pour l'ensemble de la filière électrique : Industriels, Consommateurs, Equipementiers, ONG, Think Thank...
- Avec les secteurs adjacents (Bâtiment, Transport, Numérique...)

L'UFE est un groupement d'employeurs pour la branche des IEG (avec l'Unemig)

L'UFE, c'est une expertise reconnue d'études et d'analyse pour éclairer les décisions des pouvoirs publics, basées sur :

- Une expertise technique et socio-économique
- Une capacité de modélisation
- Des bases de données complètes et actualisées
- Une vision globale du fonctionnement du système électrique et énergétique
- Des analyses comparées au niveau international

Les adhérents de l'UFE



Chiffres clés



Pour retrouver toutes les analyses économiques :

L'Observatoire de l'Industrie Électrique
<https://observatoire-electricite.fr>

GOUVERNANCE DE L'UFE

CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 15/05/2021)

BUREAU EXÉCUTIF



Jean-Baptiste SEJOURNE
Vice-Président Délégué UFE
Directeur de la Régulation
ENGIE



Christine GOUBET-MILHAUD
Présidente
UFE



Bernard CASTILLE
Vice-Président Délégué UFE
Directeur Immobilier
ENEDIS



Jean-Louis BAL
Président
SER



Florence FOUQUET
Directrice Grand Public
ENGIE



Olivier GRABETTE
Délégué Général en charge des Affaires
Industrielles Européennes
RTE



Christine GOCHARD
Directrice Générale GEG
Présidente ELE



Jérémy HOUSTRAETE
Directeur de la Stratégie Sociale
EDF



Eric MOLINIÉ
Secrétaire Général
DALKIA



Didier REBISCHUNG
Directeur adjoint ES
Président UNELEG



Marc RIBIERE
Directeur de la Direction Optimisation
Amont/Aval & Trading
EDF



Bernard SALHA
Directeur Technique Groupe
Directeur de la Recherche et
Développement
EDF



Romain VERDIER
VP Energy Management -
Power Gas Europe
TOTAL DIRECT ENERGIE



Olivier BAUD
Président
ENERGY POOL



Bruno BENSASSON
Président directeur général d'EDF
Renouvelables & directeur exécutif du
groupe EDF en charge du pôle énergies
renouvelables



Frédéric BOUVIER
Directeur Général
Groupe SOREGIES
ELE



Patrice BRUEL
Directeur Régulations
EDF



Christian BUCHEL
Directeur Clients et Territoires
ENEDIS



Emmanuelle CARPENTIER
Directrice des Affaires Publiques
et Réglementaires
GAZEL ENERGIE GENERATION



Rosaline CORINTHIEN
Directrice Générale
ENGIE France renouvelables



Martin DUBOURG
Directeur Infrastructure France
AQUIND



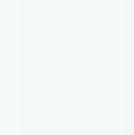
Caroline FLAISSIER
Directrice Générale BU
Entreprises & Collectivités
ENGIE



Antoine JOURDAIN
Directeur Technique et International
ENEDIS



Stéphane KILBERTUS
Directeur Général Adjoint UEM
UNELEG



Carole LE GALL
Directrice Générale adjoint
ENGIE Solutions



Anne PENALBA
Vice-Présidente
FRANCE HYDRO ELECTRICITE



Thomas VEYRENC
Directeur Exécutif en charge du pôle
Stratégie, Prospective et Evaluation
RTE

GOVERNANCE DE L'UFE

COMMISSIONS



Présidée par
Florence FOUQUET
ENGIE



Présidée par
Éric MOLINIÉ
DALKIA



Présidée par
Didier REBISCHUNG
UNELEG



Présidée par
Bernard CASTILLE
ENEDIS



Présidée par
Marc RIBIERE
EDF



GT dépendant de plusieurs commissions



Présidée par
Bernard SALHA
EDF



Présidée par
Olivier GRABETTE
RTE



Présidée par
Christine GOCHARD
ELE



Présidé par
Didier VESIEZ
EDF

Synthèse d'activité 2020

1. Intégrer les préoccupations des consommateurs et des citoyens dans les politiques publiques énergétiques et climatiques, en préservant leur pouvoir d'achat

Dans le cadre de la loi de Finances 2020, l'UFE a porté auprès de l'administration la nécessité d'avancer la date de transmission par les collectivités locales des tarifs des taxes locales et d'inscrire la non-rétroactivité de l'évolution de ces tarifs en cours d'année. L'article 216 adopté dans la loi de Finances pour 2020 permet dorénavant aux fournisseurs d'éviter l'envoi de factures rectificatives.

A la suite de la sollicitation de l'UFE par le médiateur national de l'énergie, des discussions ont été ouvertes sur le **démarchage à domicile** en lien avec la DGCCRF, la CNIL et la CRE pour proposer un projet de code déontologique visant à encadrer la vente à domicile à finaliser en 2021. Par ailleurs, l'année 2020 a vu l'adoption de modalités visant à encadrer le **démarchage téléphonique** (proposition de loi du député Naegelen), modalités auxquelles l'UFE a été associée.

S'agissant des offres vertes, l'UFE a contribué aux travaux de l'ADEME visant à l'élaboration d'un label pour ces offres au service des consommateurs et du développement des EnR.

L'UFE a conforté son rôle d'interlocuteur privilégié de l'administration notamment sur le **dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE)** pour proposer des pistes d'amélioration de son efficacité au regard de son coût. L'UFE a proposé des évolutions concrètes notamment sur les coups de pouce, l'extension aux sites ETS, ou la bonification liée aux Contrats de Performance Énergétique (CPE) et rénovations globales. L'UFE a obtenu satisfaction sur son recours gracieux concernant la responsabilisation des demandeurs de CEE dans le cadre de la charte « coup de pouce isolation ». Elle a aussi soutenu une étude d'évaluation globale de l'efficacité du dispositif dans le cadre du programme de recherche du CERNA et a contribué à la consultation sur la 5ème période.

Dans le cadre de la situation d'urgence COVID-19, l'UFE a été force de propositions sur des mesures d'urgence, avec la proposition de création d'un Fonds d'urgence à destination des TPE-PME dans le dispositif des CEE avec la FFB, la CAPEB et la FFIE, ainsi que pour faire face au paiement de leurs factures d'énergie. L'UFE a aussi formulé **des propositions pour le Plan « France Relance »** pour aider les ménages en situation de précarité énergétique (doublement du chèque énergie), avec des propositions plus structurelles

pour la maîtrise des factures énergétiques, sur la fiscalité de l'électricité, sur la réaffectation concrète du produit de la contribution climat au bénéfice des consommateurs pour l'accessibilité des solutions bas carbone au plus grand nombre.

Après s'être activement mobilisée lors de l'élaboration du **Clean Energy Package** entre 2016 et 2019, l'UFE a continué d'entretenir cette année un **dialogue constructif avec l'administration en vue de la transposition des différents textes en droit français**. En particulier, l'UFE a proposé de nombreuses modifications à l'avant-projet d'ordonnance de transposition puis, lors de son passage en Conseil Supérieur de l'énergie, sur des sujets tels que la mise en œuvre d'offres de fourniture à tarification dynamique, le mécanisme de capacité, les garanties d'origine, les communautés d'énergie ou le stockage d'électricité.



Synthèse d'activité 2020

2. Intensifier les efforts d'ici 2030 pour viser la neutralité carbone en 2050

Dans la continuité de la **stratégie de long terme pour décarboner l'économie de l'UE et en cohérence avec l'accord de Paris**, l'UFE a soutenu la mise en œuvre du Green Deal (« Pacte vert ») avec un objectif ambitieux de réduction de GES d'ici 2030. Elle a soutenu la mise en place d'un cadre réglementaire et financier approprié avec un renforcement de l'ETS, le soutien à la mise en place d'un mécanisme d'ajustement aux frontières, la révision de la Directive taxation énergie et des mesures compensatoires pour les ménages à faible revenu. Cette ambition a été présentée aux directeurs généraux de l'énergie et du climat ainsi qu'à différents membres du Parlement européen.

Dans le secteur du **bâtiment**, à la fois pour le logement et les activités tertiaires, et concernant aussi bien les rénovations que les constructions neuves, l'UFE a valorisé dans ses **Propositions pour un plan de relance** l'efficacité énergétique active, le recours aux énergies renouvelables et la bonne prise en compte du critère carbone dans le choix des solutions énergétiques. Les prises de position de l'UFE ont souvent été prises en compte par les différentes administrations. Ainsi la **prochaine version du Diagnostic de Performance Energétique (DPE)** devrait être plus compréhensible pour les ménages et équilibrer les enjeux climatiques et énergétiques. **Elle a contribué à la consultation organisée sur la réglementation environnementale dite RE2020 en plaidant pour une cohérence avec les objectifs de la SNBC en termes de confort d'été et de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES**, ceci tout au long de la vie des bâtiments.

En 2020, a été finalisée par la Commission Prospective Innovation de l'UFE l'étude : « **Des bâtiments écologiques et confortables : le rôle des solutions électriques performantes** », soulignant la contribution des technologies électriques à la décarbonation du secteur, au premier rang desquelles les pompes à chaleur.

Dans le domaine de la **mobilité**, l'UFE dans ses **Propositions pour un plan de relance** s'est positionnée en soutien de la mutation de la filière automobile vers la mobilité propre, des mesures d'accompagnement à l'achat de véhicules électriques et du déploiement de l'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

Dans le cadre du Plan France Relance, l'UFE a poursuivi la sensibilisation sur le **droit à la prise** dans les bâtiments résidentiels, les obligations en matière de pré-équipement, l'encouragement de la commande publique et l'électrification des quais dans les ports.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, l'UFE a pris position pour **l'ouverture de l'accès aux données des véhicules électriques, le taux de réfaction pour le raccordement d'une nouvelle infrastructure de recharge ainsi que sur le développement de schémas directeurs des IRVE**. L'UFE publie mensuellement, sur son site de l'Observatoire de l'Industrie Electrique, les **données de marché de l'électromobilité** et a mis en place **un outil cartographique de suivi de l'état des lieux, département par département**, des IRVE accessibles au public.

En 2020, l'UFE a finalisé avec la PFA, CCFA, AVERE, France Hydrogène, l'étude conjointe « **sur le rôle de l'électromobilité pour accélérer les ventes de véhicules à faibles émissions d'ici 2040** ».

Au niveau européen, l'UFE a poursuivi son implication sur la mobilité décarbonée via la **plateforme européenne pour l'électromobilité**, dont elle préside le groupe de travail « Infrastructure ».

S'agissant du secteur de **l'industrie**, l'UFE a adhéré à France Industrie pour contribuer avec l'ensemble des filières industrielles au développement d'une industrie décarbonée et compétitive. Les **20 propositions de l'UFE pour le plan « France relance »** visent à accompagner la modernisation de l'industrie française avec l'exploitation des gisements d'efficacité énergétique, la récupération de chaleur fatale, l'électrification des procédés et la promotion d'une filière hydrogène renouvelable et bas carbone en complément de l'électrification directe. La Commission Prospective et Innovation de l'UFE a entamé au deuxième semestre 2020 une nouvelle séquence d'auditions d'experts sur l'hydrogène et produira un rapport sur le sujet en 2021 (état de l'art, potentiel de décarbonation des usages et liens avec le système électrique).

Synthèse d'activité 2020

3. Valoriser le rôle de la filière électrique dans la définition et la mise en œuvre des stratégies énergie-climat des territoires

Les thèmes de la protection de l'environnement dans les territoires et de la ville durable incluant des propositions liées à l'énergie, aux mobilités, à la qualité de l'air ou bien encore à l'éradication des passoires énergétiques ont fait partie des programmes des candidats aux élections municipales dans le contexte de la crise de la COVID. Ces préoccupations figureront sans aucun doute dans les débats des élections régionales en 2021.

A la suite du Séminaire de la Commission B to B de l'UFE sur les **Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, la rédaction d'un livret guide a été finalisée à destination des collectivités locales pour accompagner les enjeux de la transition énergétique dans les territoires et valoriser le rôle d'apporteurs de solutions des opérateurs de la chaîne de valeur du système électrique.

L'enjeu du **développement de filières industrielles au sein des territoires** est fondamental pour le maintien et la création d'emplois. L'UFE a initié et assuré l'animation des travaux de **l'Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC)** de la filière électrique. La démarche a rassemblé huit organisations professionnelles (FFIE, FIEEC, GIMELEC, IGNES, Industries Méditerranée, SERCE, ThinkSmartgrids, UFE) représentant l'ensemble de la filière électrique (système électrique,

bâtiment, industrie, ville et infrastructures de mobilité) et quatre organisations syndicales, sous l'égide du Ministère du Travail, le Haut-Commissariat aux Compétences, ainsi que le Ministère de la Transition Ecologique. Les résultats ont été présentés lors du **webinar du 29 septembre 2020**. Cette étude quantitative et qualitative a permis de poser un diagnostic partagé des 600 000 emplois de la filière électrique, d'estimer à 200 000 le potentiel de création d'emplois à un horizon 2030, d'identifier les métiers en tension de la filière ainsi que l'offre de formation initiale et continue disponible. Des recommandations communes ont d'ores et déjà été identifiées. Elles seront prolongées en 2021 par un plan d'actions avec les acteurs de la formation professionnelle initiale et continue.

Des approches territoriales par régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Hauts-de-France), ont complété et déployé la démarche, fédérant les acteurs de l'industrie, de l'emploi et de la formation autour d'une vision commune et transverse des besoins de leur territoire. L'étude et la méthodologie retenues pourront être mises à disposition d'autres territoires régionaux.

Elles contribuent également à la qualité des travaux du **Comité Stratégique de Filière Industries Nouveaux Systèmes Energétiques** dont l'UFE assure le pilotage du lot « Compétences et Transitions ».

4. Mettre en œuvre la PPE et préparer le système électrique du futur

L'UFE a poursuivi ses travaux sur **l'accélération du développement des EnR** et leur intégration dans le système électrique, le **rôle indispensable des réseaux** ou encore le développement de nouvelles **flexibilités dans une vision globale de transformation du système électrique**.

Sur l'enjeu d'adaptation des réseaux, dans ses propositions pour le Plan de relance, l'UFE a souligné la **nécessité d'accélérer les programmes pluriannuels d'investissement** et de renouvellement des infrastructures du système électrique aussi bien en transport qu'en distribution. Dans sa réponse à la consultation de la CRE, l'UFE a publié une position de soutien à la validation du Schéma décennal de développement des réseaux (SDDR) de RTE pour « traduire la PPE en actes ». Le SDDR de RTE a été validé par la CRE à l'été 2020.

L'UFE a suivi tous les travaux de l'année portant sur les réseaux. Elle a notamment contribué à l'élaboration du TURPE 6 via les réponses aux consultations de la CRE (TURPE 6 HTB, TURPE 6 HTA-BT, Composante de soutirage TURPE 6).

Au niveau européen, l'UFE a pris position pour la **validation du plan de développement décennal des réseaux européens** (TYNDP) et la révision du règlement pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes TEN-E. Elle a également contribué à **l'étude d'Eurelectric conduite avec EDSO** sur les investissements dans les réseaux de distribution d'ici 2030 pour accompagner la transition énergétique en Europe.

Synthèse d'activité 2020

S'agissant des **Offres de Raccordement Intelligentes (ORI)** permettant de faciliter l'insertion des EnR et réduire le coût et les délais des projets EnR, l'UFE s'est fortement mobilisée pour traduire cette option dans les textes. Après plus de 24 mois d'échanges avec l'administration, et un passage pour avis en Conseil Supérieur de l'Energie, les textes sont encore en attente de parution au JO. L'UFE s'est déclarée favorable à l'ouverture d'une réflexion avec la CRE sur une **optimisation des investissements et de la répartition du financement dans les actifs de production et de réseaux**.

L'UFE a également mobilisé ses contacts parlementaires contre l'amendement du gouvernement visant à remettre en cause des **contrats photovoltaïques antérieurs à 2011** dans le cadre de la loi de Finances pour 2021. Dans le cadre de la loi accélération et simplification de l'action publique (ASAP), l'UFE a également soutenu la filière éolienne et a porté un amendement au Sénat visant à simplifier le raccordement des installations de production.

L'UFE a poursuivi ses travaux sur la flexibilité avec la création d'un groupe de travail sur la gestion de la congestion sur les réseaux électriques et a participé aux réflexions gouvernementales sur l'effacement. Elle a élaboré plusieurs positions relatives à la relance de la filière des effacements ou encore à la mise en œuvre d'un appel d'offres spécifique aux effacements indissociables de la fourniture.

Sur le cadre de marché, le CA de l'UFE a validé une position en mars 2020 sur les principes envisagés par le Gouvernement concernant la **nouvelle régulation économique du nucléaire existant**, alliant égalité de traitement de l'ensemble des fournisseurs dans leur accès à l'électricité nucléaire et couverture des coûts de l'opérateur historique. L'UFE a participé à l'ensemble de la concertation autour du **retour d'expérience mené par RTE sur le mécanisme de capacité**.

Elle a organisé plusieurs travaux sur les **garanties d'origine** et contribué à diverses **consultations au niveau européen notamment sur les lignes directrices sur les aides d'Etat**. L'UFE s'est prononcée en faveur du maintien des appels d'offres technologiquement spécifiques pour les filières renouvelables.

L'UFE a activement participé au dossier lié à la finance durable, par l'intermédiaire d'Eurelectric, en propre avec ses adhérents et en nouant des alliances avec d'autres associations nationales.

L'UFE a développé une **approche de neutralité technologique de nature à promouvoir le développement de l'ensemble des filières susceptibles de contribuer aux objectifs de décarbonation en tenant compte de la situation des pays européens**. S'agissant des actes délégués de la Commission Européenne sur la taxonomie, l'UFE a soutenu – par l'intermédiaire d'une déclaration commune cosignée par neuf fédérations européennes – l'inclusion dans les activités durables des EnR (y compris l'hydraulique), des réseaux – nécessaires pour intégrer une part croissante d'énergies renouvelables – du biogaz, du gaz en substitution du charbon ainsi que du nucléaire.



Synthèse d'activité 2020

5. Anticiper et accompagner les transformations socio-économiques du secteur de l'énergie

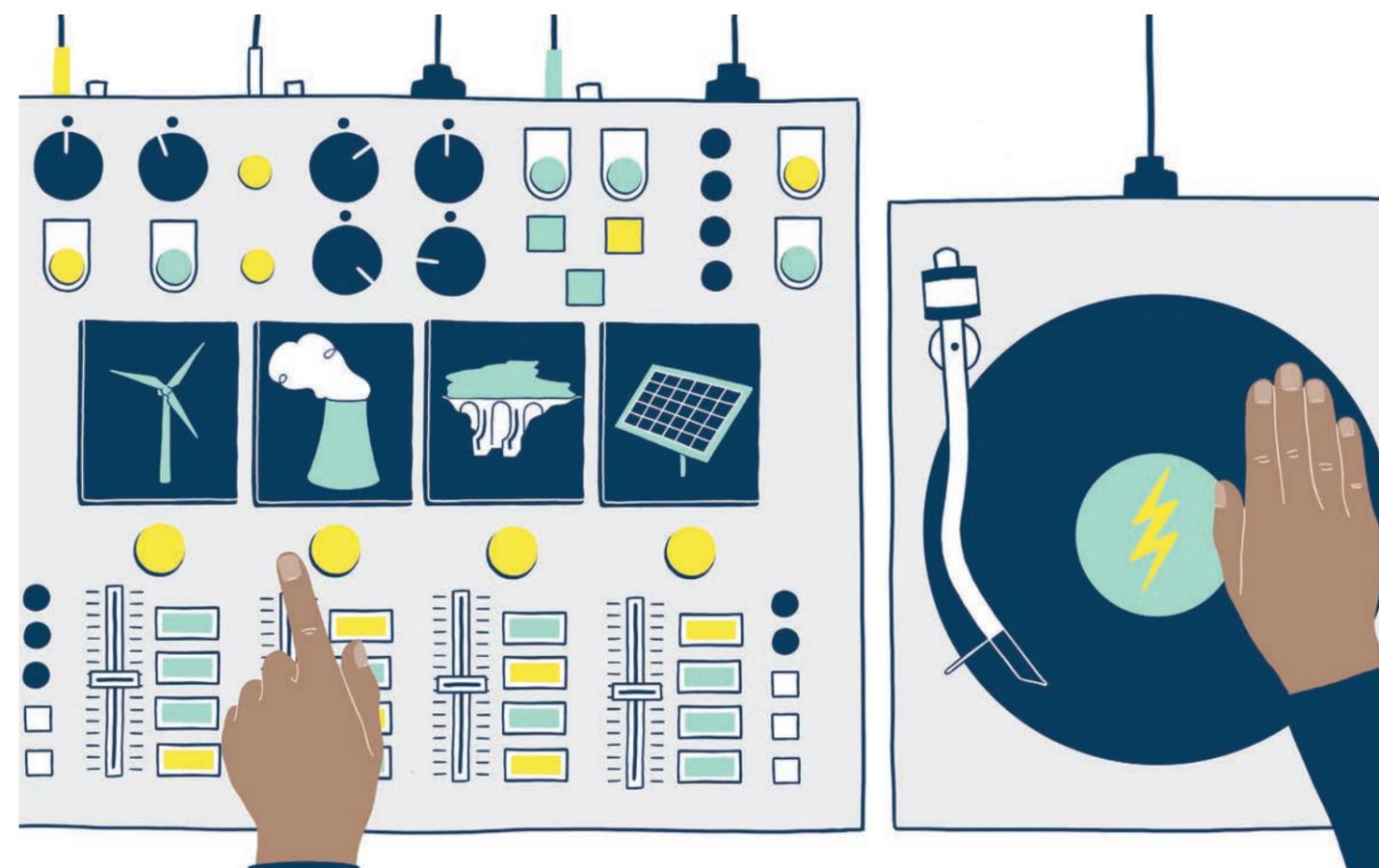
Suite à l'adoption de la loi Energie Climat le 8 novembre 2019 qui a introduit le principe de la fermeture programmée des centrales charbon, l'UFE a porté la nécessité d'un accompagnement social par l'Etat, aux côtés des entreprises concernées, avec le concours de la branche des IEG, dans le respect des responsabilités de chacun.

Après un travail de concertation entre les pouvoirs publics, les entreprises concernées, la branche des IEG et les opérateurs de l'emploi en région, l'ordonnance du 29 juillet 2020 portant accompagnement des salariés dans le cadre de la fermeture des centrales charbon a permis la mise en place d'un congé d'accompagnement spécifique financé par l'Etat s'ajoutant au congé de reclassement de l'entreprise. Ce congé est d'une durée de 12 mois pour tous les salariés et de 18 mois pour ceux approchant de la retraite. L'ordonnance prévoit également un accompagnement renforcé et individualisé

au travers de cellules de reclassement cofinancées par l'Etat avec une mobilisation des acteurs du territoire, pour accompagner les parcours de formation et de recrutement dans le bassin d'emploi. Un décret d'application pour sa mise en œuvre est en cours de discussion.

Les chantiers de transformation de la branche professionnelle des Industries Electriques et Gazières ouverts en 2018 à l'agenda social triennal de la branche se sont poursuivis en 2020. La réforme des retraites a été suspendue avec la crise de la COVID. Une négociation sur la Mobilité et les parcours professionnels a été ouverte.

2020 aura aussi été l'année de la mise en place, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, de **l'OPCO 2i Industrie avec la création d'une section paritaire professionnelle « Energie et efficacité énergétique »**, ce qui ouvre les perspectives d'une coopération avec les branches professionnelles de l'industrie dans le domaine de l'emploi-formation.



Bilan d'activité synthétique

L'année 2020 a été caractérisée par une activité soutenue pour les travaux de l'UFE qui s'est attachée, dans le cadre de sa nouvelle gouvernance, à remplir les missions prévues dans la feuille de route 2020 tout en faisant face aux circonstances particulières de la crise sanitaire.

L'actualité « France » a été marquée en particulier par :

- La publication de la PPE et de la SNBC par décret le 21 avril 2020,
- La transposition du Clean Energy Package en loi française et en particulier de la directive électricité et de la directive énergie renouvelable,
- La loi déclarant l'urgence sanitaire le 23 mars 2020 et les ordonnances sur les mesures d'urgence et les [20 propositions pour le Plan de relance France et la loi de Finances pour 2021](#),
- L'organisation inédite d'une Convention citoyenne et la tenue des élections municipales dans le contexte particulier de la crise sanitaire,
- Les orientations pour les bâtiments neufs par les Ministres Wargon et Pompili en novembre 2020,
- [La position de l'UFE en réponse à la consultation de la DGEC sur la nouvelle régulation économique du nucléaire existant](#),
- La réponse à la consultation de la DGEC sur la 5ème période et le soutien au programme de recherche du CERNA sur l'amélioration du dispositif des CEE,
- Les propositions de l'UFE dans le cadre de la création d'un label pour les offres vertes proposé par l'ADEME,
- S'agissant des Réseaux, [les réponses à la consultation de la CRE sur le schéma décennal de développement du réseau \(SDDR\)](#) de RTE ainsi qu'aux consultations sur le TURPE 6 (TURPE 6 HTB, TURPE 6 HTA/BT, composante de soutirage),
- S'agissant des Renouvelables, la position de l'UFE en soutien aux appels d'offres technologiquement spécifiques dans le cadre de la réforme des aides d'Etat, la réponse de l'UFE à la consultation de la CRE relative aux signaux économiques envoyés aux producteurs et la position contre la remise en cause de contrats PV antérieurs à 2011 par le gouvernement en loi de Finances 2020,
- La réponse à la consultation DGEC sur les orientations retenues pour la filière des effacements,
- L'application de la Loi sur les mobilités et les réponses aux consultations de la DGEC et de la DGITM (accès aux données de véhicules électriques, développement des SDIRVE, taux de réfaction de nouvelles bornes de recharge) et le lancement de l'outil cartographique de l'UFE sur le déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques,
- L'ordonnance sur l'accompagnement des salariés concernés par la fermeture des centrales charbon.

L'actualité « Europe », qui a été particulièrement intense sur toute la période avec plus d'une trentaine de consultations :

- Position de l'UFE relative au Green Deal « le Pacte vert » : un objectif ambitieux pour la loi Climat sur les objectifs de réduction de GES à 2030 et un cadre réglementaire et financier approprié avec un renforcement de l'ETS, la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, la révision de la Directive taxation énergie et des mesures compensatoires pour les ménages à faible revenu,
- Finance durable « taxonomie », et [coalition d'associations européennes en faveur d'une neutralité technologique](#),
- Réponse de l'UFE à la consultation Vague de rénovation bâtiments publics et privés,
- Consultations sur la stratégie européenne hydrogène et la stratégie smart intégration,
- Réponses aux consultations de l'ACER et d'ENTSO-E concernant le critère national de sécurité d'approvisionnement ou la revue des zones d'enchères et consultation sur les Infrastructures transeuropéennes,
- Stratégie pour la mobilité intelligente et durable et Position sur la Directive AFI et la directive batteries,
- Contribution de l'UFE à l'étude d'Eurelectric et EDSO « *grid investments* ».

Bilan d'activité synthétique

Enfin, l'UFE a publié quatre études principales en 2020 :



L'EDEC « filière électrique »

dont les résultats ont été présentés lors du webinar du 29 septembre 2020



Le rapport du GT 40 sur [le rôle de l'électromobilité pour accélérer les ventes des véhicules à faibles émissions d'ici 2040](#) avec PFA, CCFA, AVERE et France Hydrogène



L'étude de la Commission Prospective et Innovation de l'UFE sur

« Des bâtiments écologiques et confortables : le rôle des solutions électriques performantes »



Etude conjointe UFE/ADEME sur [l'évolution de l'offre et de la demande de garanties d'origine en France avec l'ADEME](#)



Union Française de l'Électricité
3, rue du 4 septembre - 75002 PARIS
Rue Belliard, 40 - 1040 Bruxelles

www.ufe-electricite.fr

Tel: +33 (0)1 58 56 69 00

